

MODÈLE — STRATÉGIE INSTITUTIONNELLE DE GESTION DES DONNÉES DE RECHERCHE

V. 2.0

Préparé à l'origine par le Groupe de travail sur les stratégies institutionnelles de gestion des données de recherche du réseau Portage; mis à jour par le Secrétariat de Portage

On reconnaît de plus en plus, dans le milieu de la recherche et ailleurs, l'importance de gérer les données de recherche et d'y donner accès, pour la vérification et la transparence ainsi que pour la réutilisation et l'intégration des données au profit de la découverte et de l'innovation. Au cours de la dernière décennie, l'Association des bibliothèques de recherche du Canada (ABRC) a intensifié ses efforts pour sensibiliser le public aux avantages de la gestion des données de recherche (GDR) et renforcer la capacité des établissements de recherche à appuyer les activités de GDR. À cette fin, en 2015, l'ABRC a lancé l'initiative Portage, un réseau national de GDR dans les bibliothèques chargé de coordonner l'expertise, les services et la technologie en GDR pour le milieu de l'enseignement supérieur. Le réseau Portage a depuis été reconnu par les bailleurs de fonds, le gouvernement et les intervenants de la GDR pour avoir offert avec succès une gamme de formations, d'outils, de plateformes, de politiques et de services de GDR au Canada.

Reconnaissant les avantages de la GDR, des organisations à travers le monde sont en train d'adopter des politiques et des pratiques dans le but d'améliorer les modalités de gestion des données de recherche. Au Canada, les trois organismes (CRSH, CRSNG et IRSC) ont publié une Déclaration de principes sur la gestion des données numériques au printemps 2016, qui décrit les attentes et les responsabilités en matière de GDR dans le milieu universitaire. Après de nombreuses consultations et révisions, la politique des trois organismes sur la GDR a été lancée au printemps 2020. Le premier des trois principaux piliers de cette politique est l'exigence que les établissements de recherche élaborent et publient une stratégie institutionnelle pour la GDR.

Les établissements jouent un rôle important et grandissant en matière de soutien apporté à la GDR. Les chercheurs ont besoin d'un soutien local pour adopter les bonnes pratiques en matière de gestion des données. De plus, ils ont besoin de travailler ensemble à l'adoption de solutions stables et durables pour préserver les données de recherche et y donner accès. Ce modèle a été produit à l'origine par un groupe de travail multipartite convoqué par l'ABRC et le réseau Portage en 2017 pour aider les établissements canadiens à élaborer une stratégie qui améliorera la GDR au niveau institutionnel et dans le milieu de la recherche en général, et pour promouvoir une plus grande cohérence entre les établissements. La version actuelle de ce modèle a été mise à jour pour coïncider avec le lancement de la politique des trois organismes sur la GDR. Bien qu'il soit recommandé que les établissements essaient de traiter chacun des quatre principaux éléments inclus dans le modèle, nous reconnaissons que chaque établissement peut le faire à divers niveaux de profondeur et de détail selon la taille et la capacité de l'établissement.

DÉFINITIONS

CASRAI définit les données de recherche comme étant [traduction] « des données qui sont utilisées en tant que sources principales pour appuyer les enquêtes techniques ou scientifiques, la recherche, les travaux académiques ou l'activité artistique, et qui sont utilisées comme des éléments de preuve dans le cadre du processus de recherche et/ou qui sont communément reconnues dans le milieu de la recherche, au besoin, pour valider les résultats et les conclusions de la recherche. Tous les autres contenus numériques et non numériques ont le potentiel de devenir des données de recherche. Les données de recherche peuvent être des données expérimentales, des données d'observation, des données opérationnelles, des données de tiers, des données du secteur public, des données de surveillance, des données traitées ou des données réintroduites.¹

Veillez consulter le [dictionnaire du CASRAI](#) pour la définition des autres termes mentionnés dans le présent document.

¹ [CASRAI](#)

OBJECTIFS

Une stratégie de GDR renforcera la capacité institutionnelle de soutien accordé aux chercheurs dans la gestion des données de recherche et respectera les exigences de la politique des trois organismes sur la GDR. Les objectifs spécifiques d'une stratégie sont les suivants :

- Promouvoir l'excellence en matière de recherche au sein des universités et du milieu de la recherche par l'adoption de bonnes pratiques de gestion des données;
- Aider les établissements à évaluer leur capacité actuelle dans le domaine de la GDR;
- Cerner les changements qui doivent être apportés pour assurer une conformité aux politiques des bailleurs de fonds et aux autres exigences en matière de GDR;
- Définir une feuille de route pour améliorer la capacité institutionnelle en matière d'intendance des données de recherche;
- Assurer le stockage, la conservation et la disponibilité des données de recherche pour des fins de consultation et de réutilisation, le cas échéant.

ÉLÉMENTS DE STRATÉGIE

Une stratégie institutionnelle de GDR comporte quatre éléments principaux :

1. **Accroître la sensibilisation** : Les perceptions des chercheurs à l'égard du partage des données sont variées, tout comme les niveaux d'expertise en matière de bonnes pratiques de gestion des données. Il importe de sensibiliser le milieu de la recherche aux avantages d'une bonne gestion des données et aux meilleures pratiques s'y rapportant, ainsi qu'aux exigences stratégiques des bailleurs de fonds et des revues.
2. **Évaluer l'état de préparation institutionnelle** : Pour gérer efficacement les fonds de données et en estimer le potentiel, une organisation doit d'abord prendre connaissance de l'emplacement, de l'état, de la croissance estimée et de la valeur de ces ensembles de données. Les établissements peuvent procéder à un réexamen des lieux en matière de données sur le campus à l'aide d'un des outils existants.
3. **Officialiser les pratiques de GDR** : L'officialisation des pratiques attendues en matière de GDR par l'adoption de lignes directrices, de procédures ou de politiques est une étape importante dans l'établissement d'une approche efficace et durable de GDR au sein de l'établissement. Cela donnera le ton à la recherche entreprise dans l'établissement et soulignera l'engagement et

les attentes de l'établissement. Selon l'établissement, l'officialisation pourrait être mise en œuvre par une série de lignes directrices ou de procédures uniformes, ou par la mise en œuvre d'une politique cohérente. La participation et la consultation de la collectivité sont des conditions préalables essentielles à l'adhésion des chercheurs et des établissements.

4. **Définir une feuille de route** : Une feuille de route réaliste aidera les établissements à renforcer leurs capacités en matière de GDR à moyen terme. Les meilleures pratiques en matière de GDR contribuent à l'excellence de la recherche, à son efficacité et à sa transparence. La définition de la feuille de route permettra de faire en sorte que les établissements soient en mesure de se conformer aux exigences en matière de GDR et de continuer à améliorer leur capacité institutionnelle en matière d'activités de GDR.

MODÈLE

Pour chacune des quatre composantes de la stratégie de GDR, les établissements ci dessous peuvent élaborer des plans plus détaillés et concrets, qui peuvent comprendre des échéanciers, et la désignation des personnes et/ou des départements qui seront responsables de la réalisation des activités.

Les activités figurant dans le modèle peuvent être entreprises simultanément, à l'exception de la feuille de route, qui sera fondée sur les renseignements recueillis dans le cadre de l'évaluation de l'état de préparation de l'établissement.

Pour de plus amples renseignements sur chacune de ces sections, veuillez consulter le [guide d'accompagnement](#) ci-joint.

STRATÉGIE INSTITUTIONNELLE DE GESTION DES DONNÉES DE RECHERCHE MODÈLE

1. Accroître la sensibilisation :

- 1.1 Identifier les intervenants sur le campus
- 1.2 Recruter des leaders locaux pour promouvoir la valeur de la GDR et s'engager auprès des diverses communautés
- 1.3 Mettre au point du matériel et des ressources de sensibilisation pour les différentes communautés
- 1.4 Déterminer et mettre en œuvre les mécanismes de prestation appropriés pour la sensibilisation
- 1.5 Participer aux prochaines consultations éventuelles des trois organismes concernant la politique sur la GDR

2. Évaluer l'état de préparation institutionnelle

- 2.1 Définir l'état idéal pour la GDR sur le campus
- 2.2 Entreprendre une enquête sur les ressources de données institutionnelles et les pratiques de gestion des données sur le campus
- 2.3 Évaluer les services actuels de GDR
 - Plans de gestion des données
 - Soutien institutionnel et formation
 - Dépôts de données et archivage
 - Politiques et procédures institutionnelles
- 2.4 Cerner les lacunes dans l'environnement actuel de GDR

3. Officialiser les pratiques de GDR

3.1 Adopter des politiques, des lignes directrices et/ou des procédures qui font la promotion des bonnes pratiques et permettent d'attribuer des responsabilités.

Celles-ci peuvent porter sur divers aspects de la GDR, notamment :

- La qualité des données et les normes connexes
- L'accès aux données et le partage des données
- La conservation des données
- La préservation des données à long terme
- Les plans de gestion des données
- La protection des renseignements personnels, les questions d'éthique et la propriété intellectuelle
- La prise en considération de la souveraineté des données autochtones
- D'autres aspects : surveiller et récompenser la conformité; formuler et promouvoir les principes de la GDR et sa portée pour l'établissement

4. Définir une feuille de route

4.1 En se basant sur l'information obtenue à partir des éléments précédents de la stratégie, une feuille de route comprendra les renseignements suivants :

- Quelles sont nos pratiques actuelles et quelles sont les mesures de soutien dont nous disposons?
- Quelles sont les lacunes?
- Que devons-nous faire pour combler les lacunes relevées?
- Quand passerons-nous à l'action?
- Qui en prendra la responsabilité?
- Quelles ressources sont nécessaires pour chaque article et comment obtiendrons-nous ces ressources?

- Comment la feuille de route sera-t-elle évaluée au fil du temps et comment la réussite sera-t-elle mesurée?

Dernière mise à jour : mars 2020



Attribution-NonCommercial-ShareAlike 4.0 International (CC BY-NC-SA 4.0)

Portage Network | portage@carl-abrc.ca | portagenetwork.ca